

29 mars 2021

M. Marc Croteau, sous-ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage,
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 02
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933
Télécopieur : 418 646-026

Objet : Demande pour une attestation de non-assujettissement à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social pour un lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI) pour un campement pouvant héberger jusqu'à 50 personnes

Monsieur,

Depuis juin 2012, Commerce Resources Corp. a obtenu régulièrement des attestations de non-assujettissement pour l'utilisation d'un lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI) pour brûler les déchets. Ces déchets sont produits sur un campement (« Camp Valcourt ») qui est situé près du lac Le Moyne, sur le territoire administré par la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK). Nous voudrions obtenir à nouveau cette attestation pour les années à venir. Les renseignements pour cette demande sont fournis ci-dessous.

Identification du promoteur	
Nom : Commerce Resources Corp.	
Adresse : Suite 1450 – 789 West Pender Street, Vancouver, Colombie-Britannique, V6C 1H2	
Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande : Darren Smith	
Numéro de téléphone : 418-573 0443	Numéro de téléphone (autre) : -
Courrier électronique : darren@dahrouge.com	
Numéro de l'entreprise	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1165888919	
Identification et localisation du projet et de ses activités	
Le projet du LETI est réalisé près du lac Lemoyne environ 130 km au sud de Kuujuaq.	
Point central du projet : UTM 535400E; 6309600N (Z19) Latitude : 56°55'40"N Longitude : 68°24'58"W	

Description du site visé par le projet

Le campement est situé dans un endroit entièrement naturel, loin de tout village ou développement. Le campement peut héberger jusqu'à 50 personnes et il est situé au nord du 55^e parallèle à un endroit qui n'est pas accessible par la route. Le site de brûlage est situé à faible élévation, dans un endroit dégagé dans une zone boisée (surtout des épinettes noires et des mélèzes). Ce site est déjà utilisé depuis 2012 puisqu'il a déjà fait l'objet d'attestation de non-assujettissement. Le site a également été inspecté dans le passé par le MELCC pour s'assurer qu'il est conforme à la réglementation

Calendrier de réalisation

Le site est requis pour les travaux d'exploration qui vont débuter en juillet 2021. Les travaux vont se poursuivre jusqu'à octobre / novembre

Plan de localisation

Les figures annexées montrent la localisation du site d'exploration et du LETI.

Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

Dahrouge Geological Consulting Ltd. devrait continuer les activités d'exploration près du Lac le Moyne au nom de Commerce Corp. au cours des prochaines années. Les activités sur le terrain ont requis l'installation d'un campement pouvant recevoir jusqu'à 50 personnes, bien que nous ayons eu des programmes de moins de 20 personnes seulement depuis 2013. Le campement pourrait être ouvert à l'hiver et/ou à l'été, la plupart du temps pour moins de six mois par année, mais nous disposons des autorisations requises pour rester ouvert à l'année longue. Nous voulons continuer de brûler sur place les déchets produits au campement pour réduire les besoins en transport et les émissions associées, les coûts et la quantité de déchets envoyés au site de Kuujjuaq. Notre précédente attestation de non-assujettissement se terminait en 2017 (N/Ref. : 3215-14-015).

Le brûlage des déchets est fait selon les spécifications du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* et ce règlement sera toujours respecté dans le futur. Seuls les déchets permis dans le règlement sont brûlés et les cendres sont ramassées et envoyées au site autorisé de Kuujjuaq avec les déchets non organiques.

La quantité de cendres produites varie selon le taux d'occupation du campement. Nous estimons que nous ne produisons pas plus de 1 m³ de cendres par mois. Le LETI sera ceinturé d'une zone pare-feu d'une largeur minimale de 15 m et libre de toute végétation.

Avant d'être brûlés, les déchets sont collectés dans de larges poubelles. Les matières recyclables et les déchets dangereux, tels que les batteries, ne sont pas brûlés sur place et sont collectés séparément dans des contenants bien identifiés pour une disposition adéquate selon la réglementation.

Le LETI sera au même endroit qu'il était lors de la période 2012-2019, à environ 150 m de tout cours ou plan d'eau, et aura les mêmes caractéristiques. L'aire de brûlage sera visible du campement principal. Nous voulons pouvoir observer en tout temps le site de brûlage pour nous assurer de la sécurité des environs. Une carte montrant l'emplacement du LETI est jointe.

Le volume de déchets que nous voulons brûler est de l'ordre d'environ 5 sacs par semaine. Toutes les matières plastiques et les cannettes sont envoyées pour recyclage ou disposition au site de Kuujuaq s'il n'est pas possible de les recycler. Nous obtenons l'approbation de l'administration de Kuujuaq pour utiliser leur site avant le début de chaque programme d'exploration. Nous rencontrons également régulièrement la Corporation foncière Nayumivik, le maire de Kuujuaq, ainsi que la Société Makivik pour les mettre à jour sur l'état du projet dans son ensemble.

Le site de brûlage sera surveillé régulièrement pour nous assurer que le vent ou les animaux ne créent pas de perturbations. Il sera également nettoyé régulièrement pour assurer un environnement propre. Nous souhaitons maintenir le feu aussi longtemps que le camp restera actif. À la fin des activités, le site sera restauré et retrouvera son état naturel. Tous les débris restants seront retirés et la végétation sera replantée, si possible, ou des conditions favorisant la croissance de la végétation seront mises en place. Nous remettrons le sol à son niveau naturel à la fin de chaque programme.

Objectifs et justification du projet

Le projet permet de brûler sur place des déchets du campement d'exploration et ainsi éviter le transport vers Kuujuaq. Il permet aussi de brûler régulièrement les déchets et d'éviter qu'ils ne s'accumulent pendant des semaines attirant ainsi la faune.

Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

Les impacts du brûlage sont locaux et ponctuels. Il s'agit d'émission de fumée et de la suie pendant le brûlage. Des impacts positifs sont attendus en raison de la réduction des déchets transportés et envoyés au site de Kuujuaq, ainsi que la possibilité réduite de rencontrer des ours là où les déchets auraient été stockés avant d'être transportés hors du camp. Par conséquent, le site de brûlage améliore la sécurité du camp.

Émission de gaz à effet de serre

Il est attendu une réduction des GES en raison de la réduction du camionnage des déchets.

Documents joints

Veillez trouver les documents suivants inclus à cet envoi :

- cartes du campement, de localisation et de la Propriété;
- Imagerie par satellite montrant le site de brûlage proposé et déjà en opération;
- Lettre de Commerce Resources Corp. autorisant Darren L. Smith à soumettre cette demande;
- Un chèque au montant de 1 459\$ pour couvrir les frais d'analyse de la demande.

Merci du temps que vous nous accordez. N'hésitez pas à communiquer avec moi (darren@dahrouge.com, 418-573-0443) ou avec Ann Lamontagne (ann@lamont-expertconseil.com, 418-928-9028) si vous avez des questions ou des préoccupations.

Veillez recevoir, Monsieur Croteau, nos salutations distinguées.

Darren L. Smith, M.Sc., P.Geo.

Project Manager, Ashram Rare Earth & Fluorspar Project
COMMERCE RESOURCES CORP.

Senior Geologist / Manager

DAHROUGE GEOLOGICAL CONSULTING LTD.

Quebec City | Cell 418-573-0443 | darren@dahrouge.com

Head Office

Suite 103, 10183 112 Street, Edmonton, Alberta T5K 1M1
T 780-434-9808 | F 780-439-9789 | www.dahrouge.com

